

DEMANDE D'AJOUT D'UNE MANIFESTATION A L'AFFICHEUR DIGITAL

REGLES RELATIVES A L'AFFICHEUR DIGITAL

Les critères de publication sont les suivants:

- 1) la manifestation doit avoir lieu sur le territoire de la Commune de Mamer.
- 2) la manifestation doit s'adresser au grand public. L'annonce de cours et de formations n'est pas permise.
- 3) la manifestation doit être organisée:
 - par la Commune de Mamer;
 - par l'Ecole fondamentale de Mamer;
 - par une commission communale;
 - par une association énumérée au relevé des associations bénéficiant d'un subside de base sous les points b) à m). Ce relevé séparé est annexé au règlement fixant les critères à appliquer lors de la répartition des subsides ordinaires aux associations
 - par une des associations suivantes: Centre Culturel Kinneksbond, Club Senior, Jugendhaus Mamer et Maison relais
Les associations sportives pourront demander d'afficher les matchs principaux de leur 1^{ère} équipe (qui se déroulent en principe sur le territoire de la commune de Mamer)
- 4) le contenu de l'affichage inclut l'objet de la manifestation, le lieu et l'horaire.
- 5) la manifestation est affichée en fonction des demandes 2 semaines avant la date de la manifestation.
- 6) une mise à jour des manifestations est réalisée chaque lundi. Ainsi toute demande d'affichage d'une manifestation doit être introduite auprès de l'Administration communale de Mamer moyennant le formulaire spéciale ci-joint le mercredi précédent avant 12.00 heures.
- 7) l'affichage de la manifestation se fait sur saisine des données indiquées de façon lisible et en lettres majuscules sur le formulaire ci-joint

Par la présente, je soussigné(e), en ma qualité de _____

de l'association _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

E-Mail: _____

Signature: _____

Renvoyer à l'Administration communale de Mamer:

par e-mail: pr@mamer.lu

par courrier: Administration communale de Mamer • Service Relations Publiques et Culturel • B.P. 50 • L-8201 MAMER

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'au délai d'archivage légal applicable.

En cas de question au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse dpo@mamer.lu.

vous prie de bien vouloir afficher la manifestation suivante à l'afficheur digital en tenant compte des informations suivantes:

Date et signature